

Editorial

Le projet de vie individualisé a pour principal objectif de personnaliser l'accompagnement de chaque résident. C'est une démarche participative, au centre de laquelle le résident est le protagoniste principal. Sa famille et s'il y a lieu son représentant légal, sont sollicités pour y participer, avec l'équipe de soins et hôtelière. Au-delà du document contractuel auquel il donne lieu, le PVI devient la pierre angulaire de la qualité de vie du résident, et particulièrement lorsqu'il est atteint de dépendance psychique.

Le PVI permet également d'améliorer :

- Les relations avec les proches, qui se sentent rassurés et impliqués ;
- Les relations avec l'institution qui clarifie ainsi sa mission ;
- Les relations avec les soignants qui peuvent plus facilement mettre en phase leurs pratiques avec les besoins et les attentes du résident.

Nos établissements se sont résolument engagés dans cette démarche. Vous avez été ou serez sollicités bientôt pour ce projet individualisé. Je souhaite vivement que les usagers trouvent toute leur place dans ce dispositif, au bénéfice des résidents. Merci d'avance pour votre concours.

François DEVINEAU, Directeur.

EVALUATION EXTERNE EN EHPAD

Les EHPAD sont soumis, dans le cadre des renouvellements d'autorisation de lits, à la réalisation d'une évaluation interne et d'une évaluation externe dont les délais de réalisation ont été fixés par le décret n°2010-1319 du 3 novembre 2010.

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 sur la base d'un référentiel interne aux établissements de la direction commune. L'évaluation externe, quant à elle, a eu lieu courant avril et mai 2014. Les évaluateurs de la société Armonis ont réalisé des visites et entretiens ainsi que des observations des pratiques professionnelles dans l'ensemble des services. Lors de cette démarche, les résidents, leurs familles ainsi que des représentants des usagers ont également été sollicités.

Dans la perspective de l'amélioration continue de la qualité des activités et prestations délivrées par l'établissement ou le service, l'évaluateur formule, outre les propositions et/ou préconisations, toute observation utile à l'aide à la décision concernant l'adaptation des modalités d'accueil et d'accompagnement, au regard de l'évolution des besoins des usagers et en tenant compte des ressources existantes. Le rapport final d'évaluation est soumis à l'établissement et transmis aux autorités de tarification comme le prévoit la réglementation.

La Direction tient à remercier les résidents et leurs familles, ainsi que les représentants des usagers, pour leur participation aux différents entretiens avec les évaluateurs.

RAPPEL FORTES CHALEURS

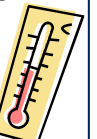
Les récents pics de chaleur constatés dans la Région poussent l'établissement à rester vigilant.

Comme chaque année, le plan canicule a été mis à jour.

Une attention particulière du personnel est apportée sur les personnes vulnérables et sur le suivi des températures.

Rappel des consignes :

- Forte hydratation 
- Glaces au goûter 
- Climatiseurs en marche
- Ouverture des fenêtres aux heures fraîches
- Tenues vestimentaires légères
- Courtes expositions au soleil





NUMEROS UTILES

Service Accueil et Gestion des Séjours du Centre
Départemental Gériatrique: 02.54.53.77.50

Equipe Mobile Gériatrique Etre-Indre :
02.54.29.12.09

Allô Maltraitance 36 : 09.66.82.37.64

CLIC : 02.54.08.37.20

VMEH 36 : 02.54.61.22.82 / 06.02.32.61.03



DEVELOPPEMENT DURABLE

L'établissement a investi depuis plusieurs années dans une politique de développement durable et a opté pour une démarche « éco-citoyenne ».

Pour éviter de gaspiller l'eau, adoptons tous les bons réflexes :



- Je ferme les robinets après chaque utilisation,
- Je ne laisse pas couler l'eau sans raison.
- Je préviens le personnel si je constate une fuite dans la chambre ou le cabinet de toilette.

ENTRETIEN DU LINGE DES RESIDENTS

Depuis le 01/07/2014 la société AD3 assure le nettoyage du linge des résidents pour le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre.

La société AD3 est intervenue dès le mois d'avril 2014 pour anticiper le marquage du linge dans les résidences. Une présentation a été faite début juin 2014 auprès des soignants, du président et des membres du conseil de la vie sociale. Ces derniers ont insisté sur les difficultés rencontrées auparavant.

L'identification du linge des résidents : il est impératif, que lorsqu'un nouveau vêtement est introduit dans le trousseau de votre parent, d'en informer le service pour que le marquage puisse se réaliser correctement. Un linge non marqué est souvent un linge perdu.

Le linge délicat comme la soie, le mohair et la laine, n'est pas prise en charge.

Une seconde rencontre aura lieu entre septembre et octobre en présence du président et des membres du conseil de la vie sociale. Elle permettra de faire le point après trois mois de fonctionnement.

Mme Nadia Auclair, coordonnatrice linge, est disponible par téléphone au 06.79.34.24.75 pour évoquer ce service. N'hésitez pas à nous contacter pour toute disparition de vêtement.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Les projets d'établissements en cours du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, du Centre Hospitalier de Valençay et du Centre Hospitalier de Levroux arrivent à échéance fin 2014.

C'est la raison pour laquelle les établissements doivent élaborer les projets 2015-2019. A cet effet la société B2Ge a été retenue pour apporter son aide dans cette rédaction.

Un comité de pilotage institutionnel a été constitué et des groupes de travail vont se réunir en juillet 2014.

La participation de représentants du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et d'associations, à certains de ces groupes, permettra de compléter les axes de réflexion du point de vue de l'utilisateur.

Les versions définitives seront validées aux instances de fin d'année, dans chaque établissement.